

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2018**  
**Séance du 5 avril 2018**

N° 20  
**Objet : Système d'Information  
Géographique – Convention type  
avec services extérieurs –  
Acquisition d'extensions  
logicielles**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentées :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Chidéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Etaient excusés :**

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle**

**Monsieur Thibaut LE CORRE, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'administration numérique s'impose aujourd'hui aux collectivités. La dématérialisation apparaît comme un des leviers majeurs de la modernisation et du développement des collectivités.

Ces évolutions représentent une opportunité pour notre collectivité de moderniser ses équipements (matériel, logiciel) et ses pratiques en réfléchissant sur la manière dont certains flux sont organisés en son sein (circuits de validation, classement, archivage...).

Notre Communauté a mis en place la télétransmission des actes au contrôle de légalité, en outre, la télétransmission des éléments comptables et la dématérialisation des actes publics sont en projet.

Il paraît souhaitable de poursuivre en ce sens dans d'autres domaines.

Pour ce qui concerne l'application du droit des sols, de compétence communale, il est rappelé que notre Communauté d'Agglomération, par son service SIG, met à disposition des communes les logiciels Cart@ds et Intragéo (conformément à la délibération en date du 21 septembre 2017). Ces logiciels permettent l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et leurs représentations géographiques.

Dans le cadre processus d'instruction de l'ADS, il est parfois nécessaire de consulter des services extérieurs (Conseil Départemental, gestionnaires des réseaux d'eau, d'assainissement, électrique...).

Par un module supplémentaire du logiciel Cart@ds de GFI il est possible de prévoir une consultation aller/retour dématérialisée de ces services.

Des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental, la Société du Canal de Provence, ENEDIS, RTE... qui valident le principe de cet échange dématérialisé.

Par ailleurs, la saisine par voie électronique des administrations est rentrée en vigueur. Le décret du 4 novembre 2016 N° 2016-1491 recense les exceptions à titre définitif et transitoire jusqu'au 7 novembre 2018.

Sans modifications de dernière minute de l'Etat (ainsi que cela s'est déjà produit), les DIA, les DAACT, les Déclarations Préalables... sont concernées.

Dans ce cas également, une extension du logiciel Cart@ds de GFI permettrait d'assurer cette évolution.

Cette dernière ne sera pas mise en action si l'état revient sur sa décision.

Les extensions mentionnées seront réalisées dans le cadre de notre convention de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA).

Il vous est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions avec les services extérieurs afin d'engager cette première dématérialisation (modèle type en pièce jointe) ;
- D'acquérir les extensions logicielles proposées :
  - pour un montant maximum de 3 500 € HT pour les services extérieurs payés directement à GFI et mutualisé avec la DLVA (qui en a fait l'acquisition au préalable) conformément à la convention de mutualisation en date du 21 décembre 2015 et son avenant en date du 11 avril 2017 ;
  - pour un montant de 6 000 € pour la saisie électronique pour les DIA, les DAACT, les Déclarations Préalables... payée à la DLVA conformément à la convention de mutualisation en date du 21 décembre 2015 et son avenant en date du 11 avril 2017 ;
- De ne pas modifier la participation annuelle des communes relative à la maintenance et l'utilisation des logiciels Cart@ds et Intragéo indiquée dans la délibération du 21 septembre 2017.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

